

- Décision du Maire :
- 06/02/2025 : Signature du devis de l'entreprise Horizon Aménagement, pour le drainage du local association, pour un montant de 816.59 € HT
Signature du devis de l'entreprise Horizon Aménagement, pour le raccordement aux eaux pluviales du local association, pour un montant de 641.32 € HT
- 17/02/2025 : Signature du devis de l'entreprise IDEALIS, pour le remplacement d'un défibrillateur, pour un montant de 990.00 € HT et pour le renouvellement des électrodes enfants pour un montant de 74.00 € HT
- 18/02/2025 : Signature du devis de l'entreprise GUINAUDEAU (Plombier – chauffagiste), pour le remplacement du chauffe-eau du Bar'bu (passage de 300 l à 150 l), pour un montant de 539.00 € HT

2 – DELIBERATIONS

DELIB n° 2025.02.01 – Demande d'une subvention d'Investissement de l'Etat pour la construction d'un Pôle Commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention d'investissement de l'Etat pour le projet de construction d'un pôle commerce. Il présente l'Avant-Projet réalisé par Mme Léa MAUDET, Maître d'Œuvre et Architecte en charge de l'aménagement des cellules commerciales.

Selon l'avant-projet définitif, le montant estimatif des travaux s'élève à un montant total de 788 550.50 € HT, avec un taux de subvention entre 20 % et 60 %.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

- Subvention de l'Etat	220 000 €
- Subvention FNADT	10 000 €
- Subvention Département (accordée) =	183 085 €
- Autres participation (EPF)	55 050 €
- Emprunt et autofinancement =	<u>320 410.50 €</u>
	TOTAL = 788 550.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de la réalisation du projet de construction d'un pôle commerce et de valider l'avant-projet de l'opération*
- *Sollicite l'octroi d'une subvention d'investissement de l'Etat pour ce projet,*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir*

DELIB n° 2025.02.02 – Demande de subvention au titre du FNADT pour la construction d'un Pôle Commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention de l'Etat dans le cadre du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour le projet de construction d'un pôle commerce. Il présente l'Avant-Projet réalisé par Mme Léa MAUDET, Maître d'Œuvre et Architecte en charge de l'aménagement des cellules commerciales.

Selon l'avant-projet définitif, le montant estimatif des travaux s'élève à un montant total de 788 550.50 € HT, le plan de financement s'établirait ainsi :

- Subvention FNADT	10 000 €
- Subvention de l'Etat (DETR)	220 000 €
- Subvention Département =	183 085 €
- Autres participation (EPF)	55 050 €
- Emprunt et autofinancement =	<u>320 410.50 €</u>
	TOTAL = 788 550.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de la réalisation du projet de construction d'un pôle commerce et de valider l'avant-projet de l'opération*
- *Sollicite l'octroi d'une subvention au titre du FNADT pour ce projet.*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir*

DELIB n° 2025.02.03 – Avenant n°1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de Maîtrise d'œuvre concernant la construction de cellules commerciales et signé le 2 novembre 2023 avec Léa MAUDET, Architecte, doit faire l'objet d'un avenant suite à la modification du projet.

Cet avenant a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires, prenant en compte le redimensionnement du projet pour se concentrer sur la réalisation d'une seule cellule commerciale :

- Réalisation d'une cellule commerciale de 110 m² pour de la restauration rapide en remplacement d'une cellule de 150 m² pour de la restauration
- Maintien de la deuxième cellule en option
 - Modification de l'implantation des bâtiments en vue de diminuer l'emprise du parvis et de conserver le parking existant.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 100 € HT, le marché de Maîtrise d'Oeuvre passe donc de la somme de 52 562.00 € HT à la somme de 55 662.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- *D'accepter le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

● **Travaux Accueil jeunes :**

- Réception de chantier le 4 février, les travaux d'extérieur seront finalisés au printemps. La demande de branchement auprès d'ENGIE est en cours. La date d'inauguration est fixée au 28 juin 2025.

● **Recrutement service technique :**

Recrutement d'un 3^{ème} agent au service technique, Mr Grégoire CHAUVIN, à compter du 1^{er} mars 2025 (CDD d'un an)

● **Camping : contrat de prestation pour la gestion administrative :**

Proposition de faire appel à Mme Catherine BLUTEAU, auto-entrepreneuse, pour un contrat de 20h/mois, en dehors de la période estivale, pour les missions suivantes :

- Planification et gestion des locations avec les gîtes
- Suivi boîte mail
- Mise à disposition des clés
- Vérification et planification entretien/ménage

La facturation se fera au réel des heures réellement effectuées.

Le Conseil donne son accord pour faire appel à Mme Bluteau pour ces missions.

- **Salon de coiffure :**

Un diagnostic énergie a été réalisé par le SyDEV afin de déterminer si le bâtiment nécessite des travaux de rénovation énergétique. En attente du rapport.

- **Associations :**

- **Club de foot :** Mr le Maire rappelle au conseil que le club de foot avait demandé l'autorisation de faire eux-mêmes des travaux dans les anciens vestiaires afin de les transformer en club house. Certains travaux ont déjà été réalisés, mais faute de moyens ils ne sont pas en mesure de les finaliser, notamment l'achat et la pose de menuiserie. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 1 946.56 € HT.

Le conseil donne son accord pour la prise en charge de ces travaux, deux devis comparatifs devront être demandés afin de choisir le mieux disant.

- **Société de chasse :** suite à la réalisation de local dans les communes environnantes, une réunion a été organisée pour proposer une solution sur le territoire de Martinet.

Proposition d'installer un modulaire au terrain de foot. Cette solution conviendrait aux chasseurs. Un devis a été demandé pour la mise en place (pose et installation) d'un modulaire d'occasion. Coût estimatif 18 700 € HT, porté à 25 000 € HT avec préparation d'une dalle béton, plots, raccordement réseaux.. Difficulté cependant au niveau du raccordement des eaux usées.

Il est demandé de vérifier la pertinence d'une mutualisation avec une autre commune et combien les autres communes ont investi sur ce dossier, avant de se prononcer et de s'engager sur la décision à prendre.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

CCPA :

- **Développement culturel et animation :** réflexion sur les Jaunay'stivals avec seulement 3 dates et regroupement des communes en trois secteurs. Le nom serait également changé.
Mise en place également d'apéro du patrimoine
- **Communication :** modification de la charte graphique et du logo. Changement du site internet. La photothèque sera disponible en 2025 pour la CCPA et plus tard pour les communes.
- **Bureau communautaire :** présentation du PPI (Plan Pluri annuelle d'Investissement)
- **Développement économique :** révision des zones ZAEnr
- **Voirie/Assainissement :** redéfinition des limites d'agglomération. Travaux de voirie en retard à cause des intempéries de l'année 2024. Il a été constaté une présence importante d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, les particuliers identifiés devront se mettre en conformité.

Commune :

- **Organisation de la journée du 12 avril :** accueil des jeunes et des nouveaux habitants sur la matinée, avec intervention de sécurité routière, des gendarmes et des pompiers.
Commission Communication : mardi 4 mars 2025 à 18h30
- **Cadre de vie :** présentation du compte rendu, le conseil acte l'acquisition de bancs pour le site des Ouches, de porte vélo, de poubelle extérieure et de mange debout à la salle polyvalente.
Présentation du projet d'installation d'un parcours de Disc Golf avec 6 corbeilles. Le devis s'élève à 4 421 € HT auquel il faudra rajouter le coût d'installation des poteaux informatifs et des paniers.
Avec 8 voix pour, le conseil donne son accord pour la réalisation de ce projet.
- **Tourisme :** budget annexe du camping en déficit, nécessité sur l'exercice 2025 que le budget général vienne combler celui-ci.

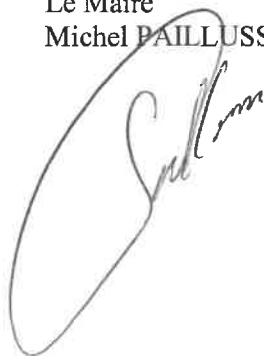
5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement** : la clôture a eu lieu le samedi 15 février, seulement 4 logements n'ont pas pu être enquêtés. 1 289 habitants ont été recensés.
- **Ironman** : présentation du circuit du 22 juin 2025, la commune sera beaucoup moins impactée cette année, sauf le secteur du Pontreau, Montmarin, les Aigrefeuilles.
- **Commerce ambulant** : « les crêpes de Caro » ayant suspendu leur venue sur la commune, il est proposé de prospecter et de proposer cet emplacement à un autre commerce ambulant, les infrastructures étant présentes (dalle béton et compteur électrique). Le conseil donne son accord.

Prochaines réunions : 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin, 21 juillet, 1^{er} septembre

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 23h20.

Le Maire
Michel PAILLUSSON



Le secrétaire de séance
Marie-Andrée CHEVILLON-MORNET

